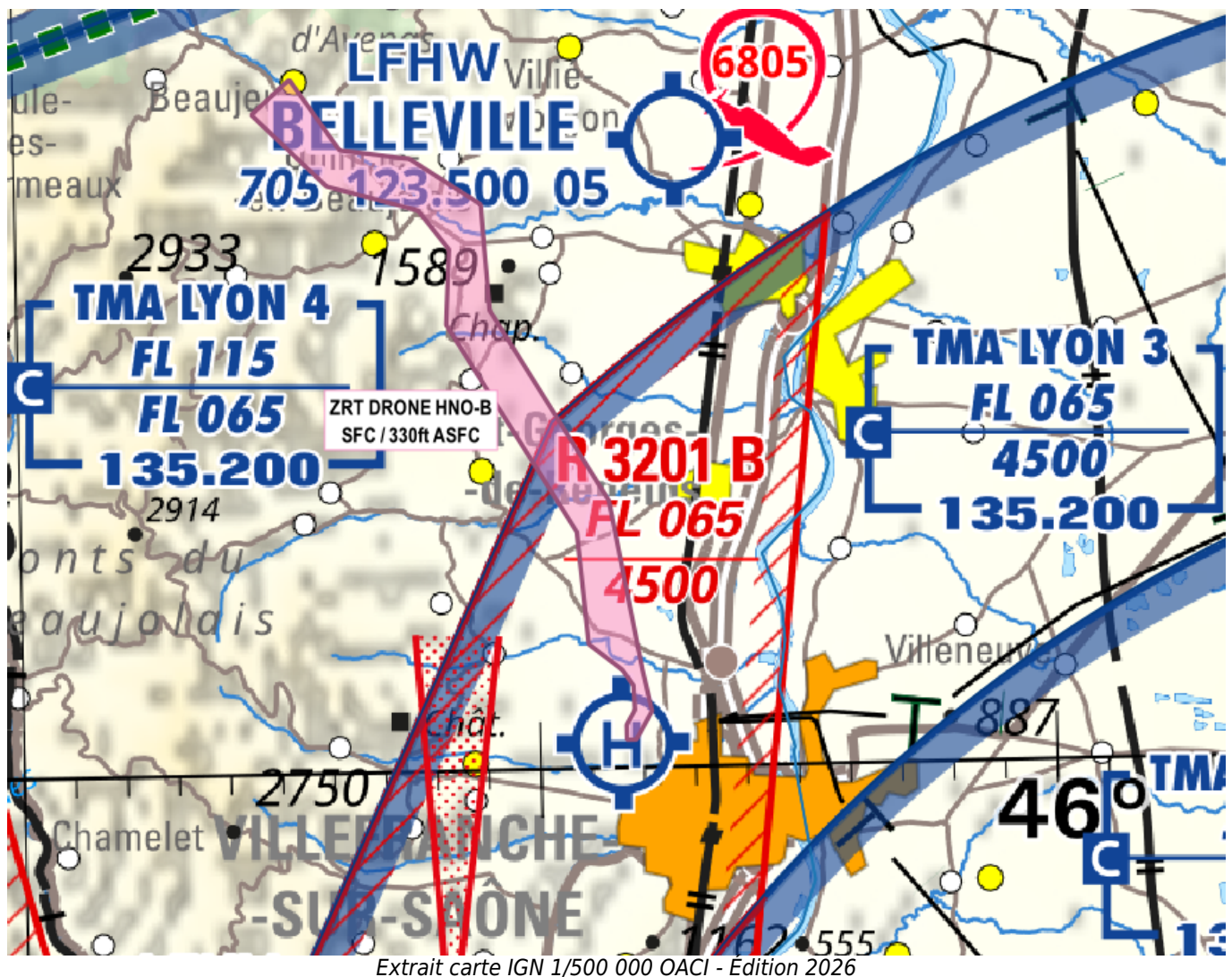


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) 'Drone HNO-B' pour vols hors vue d'un aéronef télépiloté sans équipage à bord entre les Centres Hospitaliers de Villefranche-sur-Saône et de Beaujeu (69)

En vigueur : Du lundi 22 juin au jeudi 31 décembre 2026

Lieu : FIR : MARSEILLE LFMM

ZRT DRONE HNO-B



ACTIVITÉ

Vols hors vue d'un aéronef sans équipage à bord évoluant de jour et de nuit pour transport de colis.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT DRONE HNO-B**

- Du 22 juin 2026 à 0000 au 31 décembre 2026 à 2359 - *activable H24*

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue du gestionnaire.

GESTIONNAIRES

DELIVRONE

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- l'aéronef télépiloté sans équipage à bord mis en œuvre par le gestionnaire,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après notification téléphonique auprès du gestionnaire,
- les aéronefs des sociétés de travail aérien disposant d'une autorisation vols rasants avec impératif de mission, après coordination et accord avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte rendus par les organismes de contrôle habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT DRONE HNO-B****LIMITES LATÉRALES**

46°09'22"N 004°35'24"E
 46°08'54"N 004°34'39"E
 46°07'55"N 004°36'05"E
 46°07'34"N 004°37'51"E
 46°07'02"N 004°38'26"E
 46°06'01"N 004°38'21"E
 46°03'11"N 004°40'48"E
 46°01'40"N 004°40'59"E
 46°01'19"N 004°41'37"E
 46°01'06"N 004°41'50"E
 46°00'46"N 004°41'51"E
 46°00'34"N 004°41'41"E
 46°00'22"N 004°41'41"E
 46°00'22"N 004°41'52"E
 46°00'45"N 004°42'11"E
 46°01'18"N 004°42'01"E
 46°03'36"N 004°41'26"E
 46°06'12"N 004°39'12"E
 46°07'38"N 004°39'04"E
 46°08'16"N 004°37'42"E
 46°08'24"N 004°36'21"E
 46°09'22"N 004°35'24"E

LIMITES VERTICALES

SFC / 330 ft ASFC

ORGANISMES A CONTACTER

DELIVRONE

Répondeur vocal (Télépilote/Etat d'activation ZRT) : 02 79 58 00 52